

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 29 juin 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 12

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 15

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 9

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 29 juin 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de conférence de la mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

VU La loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, assouplit les conditions de quorum pour réunir les organes délibérants des collectivités et de leur groupements, les commissions permanentes des conseils départementaux, et régionaux, et les bureaux des EPCI à fiscalité propre : seule la présence d'un tiers des membres est requise. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents ou représentés. Chaque élu membre de ces instances peut détenir deux procurations. Elle prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger :

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Gérard VERNAY donne pouvoir à Thierry GAIDE

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

Patrick MARTIN donne pouvoir à Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS

Françoise BESNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Serge REVIAL

2022-34 ÉLECTION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ EN LIEN AVEC LA THÉMATIQUE ACCESSIBILITE.

Suite au renouvellement général du Conseil communautaire :

VU la loi relative à engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « engagement et proximité » entrée en vigueur le 29 décembre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/172, en date du 22 décembre 2016 approuvant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise avec les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 prenant effet au 1er janvier 2017 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1, les conseillers municipaux non élus communautaires peuvent être membres de la commission ;

VU la délibération n° 2020- 81 du 15 septembre 2020 portant détermination du nombre de vice-Présidents à 8 Vice-Présidents ;

VU la délibération 2020-99 du 29 septembre 2020 portant création de la commission intercommunale pour l'accessibilité ;

VU la délibération n° 2022- 33 du 29 juin 2022 portant création d'un poste de Conseiller Délégué au sein du Bureau exécutif ;

Il convient d'élire un Conseiller délégué en lien avec la thématique accessibilité.

Thierry GAIDE Conseiller communautaire se porte candidat.

Véronique PESENTI-GROS et **Mathieu LECLERCQ** sont désignés assesseurs.

Le scrutin se déroule à bulletin secret.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

Le Conseil Communautaire :

- **COMPTABILISE** au dépouillement pour le poste de Conseiller Communautaire délégué :
 - 21 suffrages exprimés
 - 19 suffrages exprimés pour Thierry GAIDE
 - 2 bulletins nul
- **PROCLAME** **Thierry GAIDE**, membre du Bureau exécutif en tant que Conseiller délégué en lien avec la thématique accessibilité ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

